

Comité syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du mardi 31 mars aux Essarts-le-Roi

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- Mme MOLIN Bazoches-sur-Guyonne
- M. POUPART Bonnelles
- Mme LAWRENCE Boullay-les-Troux
- M. LE FOLL CC Cœur d'Yvelines
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- Mme LASRY-BELIN CC Rambouillet Territoire
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULLOT Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- M. VANDEWALLE Conseil Général des Yvelines
- M. FISCHER Conseiller Régional d'Ile-de-France
- Mme VITRAC-POUZOLET Conseil régional d'Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- Mme PERRAUD-MENU Galluis
- M. CAZANEUVE Gambaiseuil
- M. FASOLIN Gif-sur-Yvette
- M. DOUBROFF Hermeray
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. QUERARD La Celle-les-Bordes
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- Mme LAPLAGNE Le Mesnil-Saint-Denis
- Mme IKHELF Le Perray-en-Yvelines
- M. BILLOUE Le Tremblay-sur-Mauldre
- M. MAURY Les Bréviaires
- M. FANCELLI Les Essarts-le-Roi
- M. ALLES Longvilliers
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- M. DECROIX Mareil-le-Guyon
- M. HAMON Milon-la-Chapelle
- M. GIMENES Poigny-la-Forêt
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. LEBRASSEUR Saint-Forget
- Mme BECKER Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- Mme VACHER Saint-Rémy-L'Honoré

- M. BOUNATIROU Senlisse
- M. POULON Sonchamp

Ainsi que :

M. FEYT (Boullay-les-Troux), Mme ROBIC (Saint-Rémy-lès-Chevreuse), M. BENTEGEAT (Région IDF), Mme GIOBELLINA (UAP), Mme TRUCHON (Conseil général des Yvelines), Mmes SALAUN et FOFOU, M. AYADI (Caisse des Dépôts), M. BERTET (CESER IDF), M. DULONG (Dourdan).
 PNR : Mmes LE LAGADEC, BUREAU, DRANSART, FRANCOLIN, MANOUVRIER, MONTET et MM HARDY, ROMBAUTS.

Absents excusés :

- M. BOISSEL Choisel
- Mme BESSON Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme PECRESSE Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- M. LECOMPAGNON Fontenay-les-Briis
- Mme ANSART Forges-les-Bains
- M. POMMET Les Essarts-le-Roi
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- Mme METREAU Montfort l'Amaury
- Mme GUERLAIN Montfort l'Amaury
- Mme BRETAGNE Saint-Arnoult-en-Yvelines

Pouvoirs :

M. GUEGUEN	à	M. CHIVOT
Mme PECRESSE	à	M. VANDEWALLE
M. LE COMPAGNON	à	M. FRONTERA
Mme BONZANI	à	M. FISCHER

Le président constate que le quorum est atteint et remercie les délégués de leur participation. Il précise qu'il ne présidera pas le comité syndical en raison des récentes élections départementales. Avant d'être reconduit officiellement par le président du département dans ses fonctions de délégué auprès du comité syndical, il ne peut plus engager sa responsabilité de président de Parc. Il demande à M. Poupart de bien vouloir présider la séance présente qui doit procéder au vote du budget primitif 2015.

M. Poupart demande le retrait du point 9 de l'ordre du jour, la convention de ville associée avec Gometz-le-Châtel n'étant pas finalisée. Ce projet de partenariat sera examiné lors d'un prochain comité syndical.

Présentation liminaire :

Dispositifs de financements « Développement des territoires et transition écologique » de la Caisse des Dépôts et Consignations à l'attention des communes. Par M. Mohammed Ayadi, chargé de développement territorial à la Caisse des Dépôts et Consignations. (voir PPT annexe A)

Les élus qui le souhaitent sont invités à reprendre contact avec les interlocuteurs locaux de la CDC afin de leur exposer leurs recherches de financements éventuels (logements sociaux, financements de projets structurants à très long terme...).

1. Approbation du compte-rendu du Comité du 04 mars 2015.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2014 et vote du compte administratif 2014.

Monsieur Guy POUPART, premier vice-président procède à la présentation du compte de gestion qui est approuvé à l'unanimité.

Il commente ensuite les principaux enseignements du compte administratif (voir annexe B)

M. VANDEWALLE intervient pour souligner que les crédits d'intervention sont relativement peu élevés cette année en raison du calendrier électoral. De nombreuses équipes municipales ont été renouvelées.

M. POUPART informe les membres du comité syndical qu'il a demandé un état de lieux sur la réalisation des engagements budgétaires des dernières années portant sur des crédits d'intervention. Un courrier sera adressé à chaque commune afin d'attirer l'attention des municipalités sur des risques de caducité éventuels. Il se peut en effet que des subventions accordées aient été oubliées en raison de changements de municipalité.

M. POUPART conclut sur une situation très saine en termes de trésorerie.

Le président s'abstient sur l'approbation du compte administratif comme il est de règle habituellement, qui est adopté unanimement par le reste de l'assemblée.

3. Affectation du résultat 2014.

Le Compte administratif 2014 a fait apparaître un excédent reporté, comme les années précédentes. Cet excédent a intégré en 2014 des recettes relatives à des dépenses effectuées antérieurement. La section d'investissement fait apparaître un déficit, compensé par l'excédent en section de fonctionnement. Cette diminution en investissement vient d'un décalage dans le temps entre des dépenses effectuées en 2014 sur des programmes et dont les recettes afférentes n'ont pas été encaissées sur le même exercice. Il y a en effet un décalage entre le paiement des factures ou le versement des subventions et la perception des recettes.

Au total, le résultat reporté est de :

- Section de fonctionnement : excédent de 1 198 125,96 €.

- Section d'investissement : déficit de 274 691,20 €.

Il est donc proposé :

- d'affecter le solde d'exécution au budget primitif 2014 en recettes de fonctionnement à l'article 002, soit 923 434,76 €

- d'affecter le déficit d'exécution 2014 de la section d'investissement au budget primitif 2015 en dépenses d'investissement à l'article 001 et recettes d'investissement à l'article 1068, soit 274 691,20 € pour chaque article.

4. Budget Primitif 2015 et subventions aux associations.

Voir annexe C jointe.

Dans le cadre du vote de ce budget primitif 2015, le Comité syndical était appelé à se prononcer sur les demandes de subventions de fonctionnement à des associations, en dehors des programmes d'aides existants. Cette année, la subvention accordée l'année précédente, soit 3 450 € à l'Union des Amis du Parc, est à nouveau reconduite.

Par ailleurs, les participations communales aux frais de structure sont annexées au budget primitif 2015 adressé par courrier aux membres du Comité syndical, conformément aux articles L.521-19 et suivants du CGCT. Elles sont reconduites à l'identique soit 4,5€ par habitant.

Le budget après la présentation de M. Guy POUPART est adopté à l'unanimité.

Enfin le Comité syndical autorise le Président du Parc à signer les conventions transitoires relatives au programme d'actions 2015 avec la Région Ile-de-France et le Conseil Général des Yvelines. En effet, la participation du Conseil Général de l'Essonne a été validée par une Convention transitoire pour 2014 et 2015, signée en fin d'année dernière.

5. Modification du tableau des effectifs.

Mme Pascale Camus, agent non titulaire du Parc depuis septembre 2012 a demandé à bénéficier d'une stagiarisation sans concours sur le grade d'adjoint administratif 2e classe. Au vu de son implication dans l'amélioration de l'accueil, du standard et de son appui aux missions de secrétariat, et de la nécessité pour le Parc de renforcer les missions d'accueil et d'événementiels, il est proposé au Comité de créer un poste d'adjoint administratif 2e classe.

Le Comité syndical approuve la modification du tableau des effectifs induite par cette création de poste. Anne Le Lagadec présente succinctement l'état des effectifs actuels et informe les délégués au comité syndical des départs à venir dans les prochaines semaines (départ prochain d'Eléna Maussion, chargée d'animation/écocitoyenneté à la mission Pédagogie et de Virginie Chabrol, chargée d'études Patrimoine/Culture).

6. Plan de formation de l'équipe technique du Parc.

L'élaboration d'un plan de formation répond à une obligation faite par la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale. "Les régions, départements, communes et établissements publics visés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel, qui détermine le programme d'actions de formation prévues en application des 1°, 2° et 3° de l'article 1er".

Chaque collectivité territoriale doit donc se doter d'un plan de formation. Cette obligation légale a été renforcée par la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007. La mise en œuvre du droit individuel à la formation par le Parc dépend donc de l'existence d'un plan de formation.

Ce plan de formation présente 2 catégories d'objectifs, les uns tenants aux objectifs assignés par la Charte du Parc, les autres liés au statut de syndicat mixte du Parc. L'ensemble des intitulés de formation proposés a fait l'objet de travaux par groupes au sein de l'équipe du Parc qui ont pu pointer leurs attentes en matière de formation professionnelle, qualifiante, au management, aux marchés publics, à la gestion administrative du syndicat mixte...

Le Comité syndical du Parc approuve ce plan de formation et sa transmission au CNFPT, sous réserve d'un avis favorable du Comité technique paritaire du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

7. Adhésion à la Charte régionale de la Biodiversité.

En 2013, la région a proposé à Natureparif, l'agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France de réviser la charte régionale de la biodiversité afin de l'actualiser et lui donner une plus grande force d'engagement et une lisibilité accrue. Le PNR de la Vallée de Chevreuse fait partie des 280 signataires de cette Charte depuis 2003. La région demande aux quatre Parcs naturels régionaux d'Île-de-France de s'engager à nouveau dans cette nouvelle charte révisée, même si la biodiversité et plus largement la nature représentent les fondements même de l'action d'un parc naturel : « territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine ».

La plaquette de présentation, le mode d'emploi, les engagements et actions sont disponibles sur le site Internet suivant : <http://www.chartebiodiversite-idf.fr/>

8. Election du délégué du Parc au sein du SYMEN et du futur GAL Terre & Cité.

Le Parc naturel régional était représenté par M. Frédéric Montégut au sein du Syndicat Mixte de l'Etang des Noës, ainsi que pour les questions techniques par M. Alexandre Mari, chargé d'études Environnement au sein du Parc.

Suite au renouvellement des instances du SYMEN, il est proposé de désigner un nouveau délégué du Parc au sein de ce syndicat mixte. Madame LAPLANE par ailleurs élue à l'Environnement au Mesnil Saint-Denis accepte d'être la représentante du Parc au syndicat mixte, bien qu'en l'état ce mandat se cumule avec celui d'animation du SYMEN qui lui est confié de par sa délégation municipale.

Par ailleurs, l'association Terre & Cité, dans le cadre de sa candidature à l'appel à projet régional relatif au programme LEADER, a proposé au Parc naturel régional de participer comme membre suppléant au Comité de programmation de son futur Groupe d'Action Locale, l'instance en charge de l'animation et de la stratégie de ce programme. En effet, le périmètre de la candidature de Terre & Cité recouvre trois communes du Parc, Châteaufort, Gif-sur-Yvette et Magny-les-Hameaux.

L'intérêt pour le Parc est double :

- Faciliter la coopération entre territoires de projets LEADER, puisque Terre & Cité comme le Parc sont candidats à cet appel à projets. Coopération qui demeurerait pertinente même si l'un ou l'autre de ces candidats n'était pas retenu dans le cadre de cet appel à projet.
- Participer aux travaux de ce Comité de programmation et à la décision pour les financements qu'il accordera.

Ce Comité de programmation se réunira 4 fois par an, sera composé de 25 membres titulaires et autant de suppléants, pour moitié représentant le secteur privé et pour moitié le secteur public.

M. VANDEWALLE accepte de devenir le délégué du Parc au sein de ce GAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.